

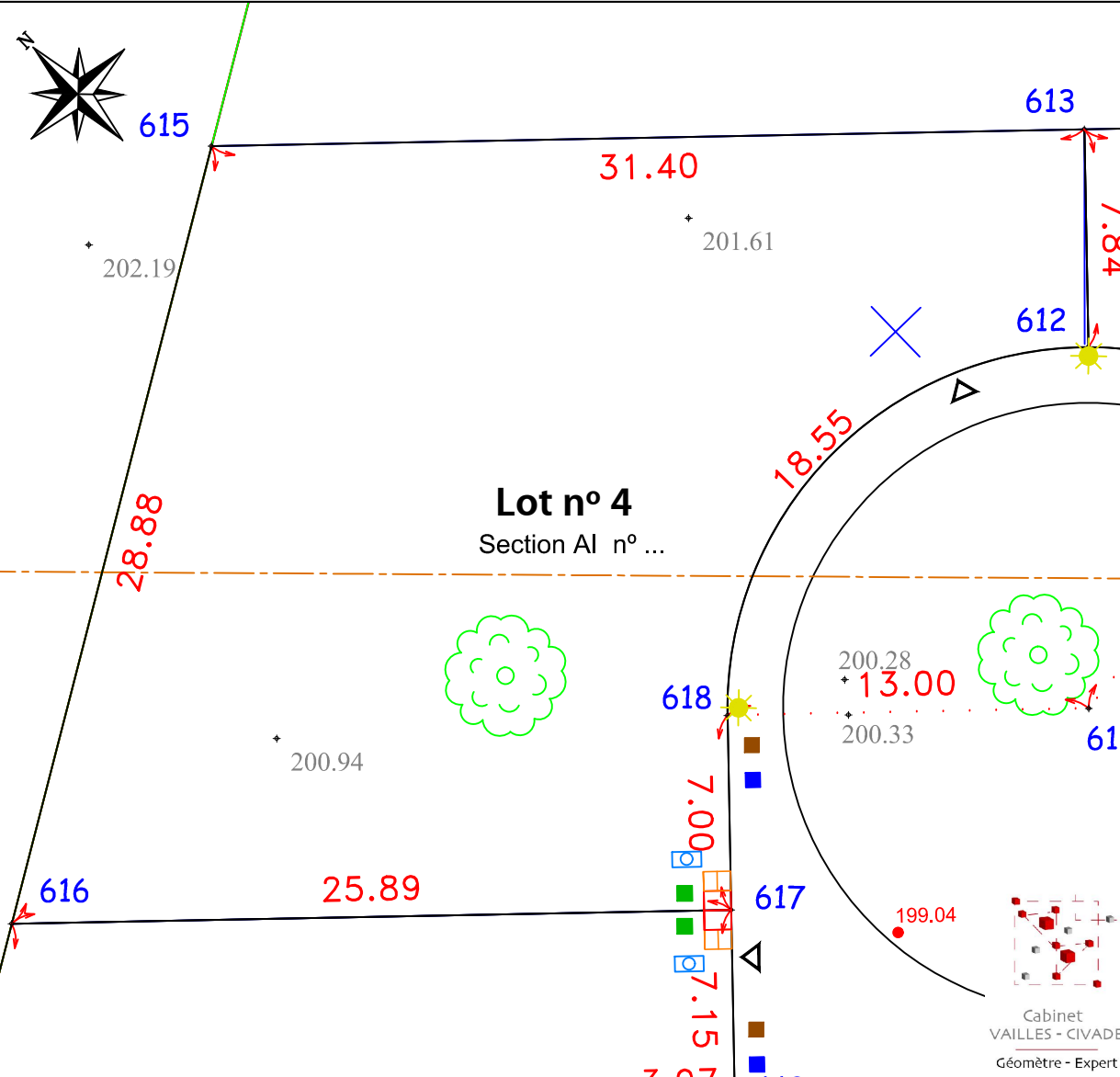
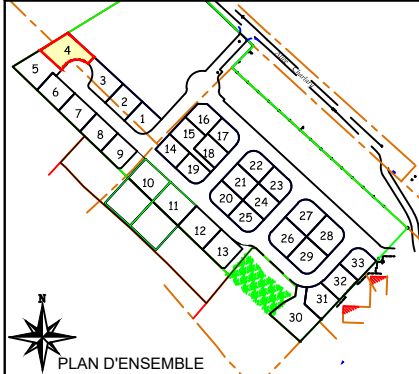
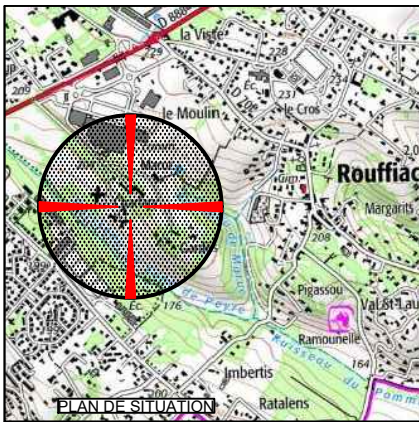
PLAN DE VENTE ET DE BORNAGE

Lot n° 4 Echelle 1/250

La limite de propriété est définie par la ligne reliant les points : 612-613-615-616-617-618-612

NOTA:

- Le présent plan exprime les dispositions générales du lot. Il est susceptible de variation ou modification en fonction des nécessités techniques et/ou administratives, tant en ce qui concerne les équipements que les dimensions.
- Les cotes entre les points sont en mètres. (ex : 20.00)
- la position des éléments VRD et des côtes NGF est donnée à titre indicatif.



Département de la Haute-Garonne
Commune de ROUFFIAC-TOLOSAN
Allée Charlary
Section AI n° ...



Surfaces :
Lot : **753 m²**
SDP autorisée : **250 m²**

- Légende :**
- Limites périmétriques du lot.
 - - - Représentation fiscale pour information.
 - Limite non aëdificandi.
 - Clôture légère.
 - État des lieux.
 - ▭ Talus.
 - ⊗ Borne OGE nouvelle.
 - ⊠ Borne OGE existante.
 - ⊕ Clou d'arpentage.

- Regard Téléphonique
- Coffret GAZ
- Coffret Electrique
- Niche AEP
- Regard Eaux Usées
- Regard Eaux Pluviales
- ▲ Accès imposé
- ☀ Candélabre
- 🌳 Arbre existant
- 🌳 Arbre projeté
- Cote projet
- ⊕ Côte altimétrique TN
- Côte altimétrique projet

Réf. : A2421-1905-PV4
Fichier : A2421-1905.dwg

Dossier n° A2421
Dressé le 23 Septembre 2020

Cabinet
VAILLES - CIVADE
Géomètre - Expert